

\*\*\* FICHE SIGNALÉTIQUE \*\*\*

Cette fiche signalétique est transmise à votre compagnie pour fournir à votre direction et aux employés qui travaillent avec ce produit l'information santé et sécurité récente. Veuillez lire les informations sur ces feuilles et les transmettre aux responsables de l'implantation du « Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ». Veuillez aussi rendre disponibles ces informations aux employés qui en font la demande.

Date de préparation : 23/01/09

7900-224B

**SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT ET UTILISATIONS**

Fabricant	: <b>W. R. MEADOWS DU CANADA</b>	<b>SIMD</b>
Adresse	: 70, Hannant Court Milton, Ontario L9T 5C1	Santé : 1    Feu : 2    Réactivité : 0    Protection personnelle :
Téléphone	: (905) 878-4122	
Urgence	: 1-800-424-9300 Chemtrec	
(Évaluation du risque : 0=minime,1=léger,2=modéré,3=élevé,4=extrême,*=chronique)		
Classe de produit	: Classe D, Division 2, Sous-division B, Matières toxiques	
Numéro d'identification du produit	: 7900-224B	
Identification du produit	: <b>AGENT DE SCELLEMENT DE BAS MODULE POUR JOINTS HORIZONTAUX APPLICABLE À FROID- PARTIE B</b>	
Utilisation du produit	: Scellant pour joint de béton	

**SECTION II COMPOSANTS DANGEREUX**

N° du ou des composant(s) dangereux*	CAS #	% en		ACGIH				
		Poids	DL50	CL50	VS/MPT	VS/plafond	VS/LECT	Peau
1. 1,2-benzanthracène	56-55-3	0-1	SO	SO	NE	NE	NE	NE
2. Huile aromatique	64741-81-7	10-15	SO	SO	NE	NE	NE	NE
3. Asphalte de pétrole	8052-42-4	40-45	SO	SO	5 mg/m <sup>3</sup>	NE	NE	NE
3. Xylène	1330-20-7	1-5	4300 mg/kg**	5000 ppm/4H**	100 ppm	NE	150 ppm	NE
4. Calcaire	1317-65-3	25-30	NE	NE	10 mg/m <sup>3</sup> ***	NE	NE	NE
6. Poly(1,3-butadiène), hydroxyterminé	69102-90-5	5-10	SO	SO	NE	NE	NE	NE

\* : Une information plus complète sera fournie au médecin ou à l'infirmière en cas d'urgence médicale. Le composant numéro 1 est reconnu par le CIRC comme étant cancérigène. NE = Non établi SO = Sans objet \*\* = Rat \*\*\* = Poussières totales

Les données relatives aux composants sont définies en accord avec le sous-paragraphe 13 (a) (i) à (iv) de la loi sur les produits dangereux.

**SECTION III PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

État physique	: Semi-solide	Densité de vapeur	: > 1 (Air = 1)
Gravité spécifique	: 1.18	Vitesse d'évaporation	: < 1 (Éther = 1)
Odeur/Apparence	: Liquide visqueux noir, odeur d'asphalte	Pourcentage de volatile	: 5,0 (en poids)
Pression de vapeur	: ND	Point de congélation	: < 0 °C
pH	: SO	Point d'ébullition	: 257 °C
Seuil de l'odeur	: 20 ppm (xylène)	ND : Non disponible	Coefficient de distribution eau/pétrole : ND

**SECTION IV INFLAMMABILITÉ ET RISQUE D'EXPLOSION**

Conditions d'inflammabilité	: Sources d'inflammation	Température d'auto-allumage	: ND
Moyens d'extinction	: Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone ou agent chimique en poudre	Sensibilité à un impact mécanique	: Non
Point éclair et méthode	: 54°C	Sensibilité à une décharge électrostatique	: Non
Limites d'inflammabilité	: LEI : SO LES : SO		
Produits de combustion dangereux	: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et de soufre et produits de combustion incomplète.		

**SECTION V STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité chimique	: Stable
Sinon, dans quelles conditions	:
Incompatibilité (matières à éviter)	: Agents oxydants forts
Conditions de réactivité	: Aucune
Produits de décomposition dangereux	: Aucun

Date de préparation : 23/01/09

7900-224B

\*\*\*FICHE SIGNALÉTIQUE\*\*\*

Date de préparation : 23/01/09

7900-224B

---

SECTION VI

PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

---

**Voie(s) d'entrée :** Inhalation, contact avec la peau.

**Effet(s) en cas d'exposition aiguë au produit :**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Ce produit est présumément modérément irritant pour les yeux. Les vapeurs et/ou le brouillard du produit peuvent aussi causer une irritation des yeux.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** L'exposition peut causer de légères irritations de la peau. Un contact prolongé ou répété peut causer des rougeurs, des brûlures, un assèchement et un fendillement de la peau. Les personnes présentant des troubles cutanés préexistants peuvent être plus susceptibles aux effets de ce produit. À cause de la présence du composant 1, le contact prolongé ou répété peut causer un dégraissage et un assèchement de la peau pouvant provoquer une dermatite.

**INHALATION :** À cause de la présence des composants 2 et 3, l'inhalation des vapeurs devrait être évitée à cause des effets chroniques potentiels. L'exposition à des concentrations de vapeurs excessives peut causer des signes d'une dépression transitoire du système nerveux central.

**INGESTION :** Ce produit est présumément légèrement toxique. De petites quantités de liquide aspiré durant l'ingestion ou un vomissement peuvent conduire à de sévères lésions aux poumons. Alors que le produit possède une faible toxicité, l'ingestion d'une quantité excessive peut provoquer des signes d'une dépression du système nerveux central (p. ex. maux de tête, fatigue, somnolence, vertiges et perte de coordination).

**SIGNES ET SYMPTÔMES :** Symptômes d'irritation respiratoire: écoulement nasal, mal de gorge, toux, gêne dans la poitrine, souffle court et réduction de la capacité pulmonaire. Symptômes d'irritation gastro-intestinale: mal de gorge, douleur abdominale, nausées, vomissements et diarrhée. Une dépression transitoire du système nerveux central peut se manifester par des maux de tête, des vertiges, des nausées et des symptômes d'intoxication; dans les cas extrêmes, la perte de conscience et la mort peuvent survenir. Les symptômes d'une surexposition chronique peuvent être des pertes de mémoire, une perte des capacités intellectuelles et une perte de coordination.

**Limites d'exposition :** Voir Section II

**Effet(s) d'une exposition chronique au produit :** D'après des études sur des animaux de laboratoire enduits, certains asphaltes peuvent posséder une légère activité cancérogène. Les travailleurs n'ayant pas une bonne hygiène personnelle et dont la peau est exposée de façon directe et répétitive aux asphaltes pétroliers pendant plusieurs années peuvent potentiellement risquer de développer un cancer de la peau. Les contacts directs, intermittents ou occasionnels, avec des asphaltes pétroliers ne sont pas censés avoir des effets sérieux sur la santé en autant que de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que celles définies dans cette fiche signalétique, soient suivies. De plus, les vapeurs d'asphalte peuvent contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques dont certains sont reconnus comme étant cancérogènes. Par conséquent, l'inhalation prolongée de ces vapeurs devrait être évitée. Les huiles aromatiques sont aussi une source potentielle de cancer selon l'intensité et la durée de l'exposition.

Cancérogénicité : Oui

Toxicité de la reproduction : Non établie

Térogénicité : Non établie

Mutagénicité : Non établie

Propriétés synergétiques : Aucune connue

---

SECTION VII

MESURES PRÉVENTIVES

---

**Équipement de protection personnelle :** Porter des verres de sécurité, des lunettes étanches ou un masque anti-éclaboussures pour éviter le contact avec les yeux. Les verres de contact ne devraient pas être portés. Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

**Sécurité intégrée :** Ventiler tel que requis pour contrôler les concentrations de vapeurs – au moins 10 changements d'air par heure sont recommandés pour une bonne ventilation. Si l'exposition excède la LEP/VS, utiliser un masque filtrant approuvé NIOSH approprié.

**Procédure en cas de fuite ou de déversement :** GROS DÉVERSEMENT>>Évacuer le personnel non protégé de la zone dangereuse. Porter un masque filtrant et des vêtements de protection appropriés. Obturer la source de la fuite si c'est sans danger. Retenir et contenir. Retirer/éteindre les sources d'inflammation. Si un nuage de vapeur se forme, un brouillard d'eau peut être utilisé pour l'éliminer; contenir l'écoulement. Retirer avec une suceuse mobile ou pomper dans des bacs de récupération/stockage. Essuyer le résidu avec un produit absorbant tel que l'argile, le sable ou toute autre matière adéquate; placer dans un contenant étanche pour une élimination adéquate. Laver la surface avec de l'eau pour éliminer toute trace; disposer des solutions de lavage tel que ci-dessus. PETIT DÉVERSEMENT>> Ramasser avec un produit absorbant et placer dans un contenant étanche. Ne pas fermer hermétiquement. Transporter dans un endroit bien ventilé (à l'extérieur) et traiter avec une solution neutralisante constituée d'une solution aqueuse contenant 3 à 8% d'hydroxyde d'ammonium et de 5 à 10% de carbonate de sodium. Ajouter environ dix (10) parties de solution par partie de produit déversé en mélangeant. Attendre 48 heures afin de laisser le dioxyde de carbone s'échapper.

**Élimination des déchets :** Suivre les règlements locaux, provinciaux et fédéraux sur l'élimination des déchets.

**Équipement/procédure lors des manipulations :** Manipuler comme un liquide combustible.

**Exigences de stockage :** Stocker dans un endroit frais et sec, loin des sources d'inflammation. Garder les contenants fermés en dehors de leur utilisation.

**Information particulière sur le transport :** Aucune

---

Date de préparation : 23/01/09

7900-224B

\*\*\*FICHE SIGNALÉTIQUE\*\*\*

Date de préparation : 23/01/09

7900-224B

---

SECTION VIII

MESURES DE PREMIERS SOINS

---

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins quinze (15) minutes en gardant la paupière ouverte. Si une irritation ou une rougeur se manifeste, transporter la victime à l'air pur, loin de la source d'exposition. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

**CONTACT AVEC LA PEAU** : Retirer les chaussures et les vêtements contaminés. Laver minutieusement la zone affectée avec de l'eau et un savon doux. Si une irritation ou une rougeur se manifeste et persiste, faire un suivi médical.

**INHALATION** : Si des symptômes respiratoires se développent, transporter la victime loin de la source d'exposition, à l'air pur. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical. Si la victime ne respire plus, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si des difficultés respiratoires se développent, de l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Faire un suivi médical immédiatement.

**INGESTION** : Diluer en donnant deux (2) verres d'eau à la victime à moins que celle-ci ne soit inconsciente ou très somnolente. Ne pas provoquer de vomissement. Vomir causerait des lésions supplémentaires aux voies respiratoires. Si la victime vomit spontanément, maintenir sa tête en dessous du niveau des hanches afin d'éviter l'aspiration par les poumons. Consulter un médecin, un hôpital ou un centre antipoison et/ou transporter dans une unité d'urgence immédiatement.

---

L'information ci-incluse est basée sur les données dont nous disposons et est considérée comme étant exacte. Cependant, nous ne fournissons aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats découlant de leur utilisation. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les lésions entraînées par l'utilisation du produit décrit ici.

---

SECTION IX

PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

---

Préparé par : David Carey

Téléphone : (847) 683-4500

Date de préparation : 23/01/09

Numéro d'identification du produit : 7900-224B